

CONDITIONS DE PARTICIPATION aux cours

§1 Portée et base du contrat

(1) Les conditions suivantes s'appliquent à tous les contrats conclus entre vous en tant que participant et l'organisateur du cours Tanzhologie Studio - Corinna Janson (voir mentions légales) concernant la participation au cours.

(2) Tous les accords passés entre le participant et l'organisateur dans le cadre de ces contrats résultent de ces conditions, de notre confirmation de réservation et de notre déclaration d'acceptation.

§2 Conclusion du contrat ; prix ; paiement

(1) Le contrat entre les parties est conclu de la manière suivante : le participant fait une offre à l'organisateur en lui envoyant une inscription. L'organisateur prend contact avec le participant dans un délai raisonnable.

(4) Les places des participants sont attribuées en fonction de la capacité du studio.

§3 Réglementation de la responsabilité, obligation d'assurance responsabilité

(1) Les demandes de dommages et intérêts du participant sont exclues. Sont exclues les demandes de dommages-intérêts pour atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ou pour violation d'obligations contractuelles essentielles, ainsi que la responsabilité pour d'autres dommages fondés sur une violation intentionnelle ou par négligence grave d'une obligation par l'organisateur, ses représentants légaux ou ses agents d'exécution. Les obligations contractuelles essentielles sont celles dont l'exécution est nécessaire pour atteindre l'objectif du contrat.

(2) En cas de violation d'obligations contractuelles essentielles, l'organisateur n'est responsable des dommages prévisibles typiques du contrat que si ceux-ci ont été causés par une simple négligence, à moins qu'il ne s'agisse de demandes de dommages et intérêts pour atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé.

(3) Les restrictions des paragraphes 1 et 2 s'appliquent également en faveur des représentants légaux et des auxiliaires d'exécution de l'organisateur si des droits sont exercés directement contre eux.

§4 Règles d'annulation, cas de non-participation

Tanzhologie Studio - Corinna Janson, en tant qu'organisateur, bénéficie d'un droit de rétractation selon les conditions suivantes :

En cas de force majeure ou de nombre insuffisant de participants, l'organisateur est en droit d'annuler un séminaire. Dans ce cas, l'organisateur est tenu d'en informer immédiatement le participant ; dans le cas contraire, l'organisateur et le participant sont libérés de leurs obligations et le participant recevra sans délai le remboursement intégral de ses frais de participation. En ce qui concerne tout dommage résultant de l'annulation du cours, l'exclusion de responsabilité convenue dans les présentes conditions de participation s'applique.

§5 Conséquences de la non-participation ; revente ou transfert de la place du participant

(1) En cas de non-participation, l'acompte ou les frais de participation versés ne peuvent être remboursés que sur la base de la bonne volonté.

(2) La place du participant est liée à la personne du participant inscrit. Le participant n'est donc pas autorisé à revendre lui-même son emplacement ou à le vendre ou le transférer à des tiers en vue d'une revente commerciale par ces derniers sans l'accord écrit de l'organisateur.

§7 Protection des données, utilisation du matériel d'image et de son

(1) En concluant le contrat, le participant consent au stockage et à l'utilisation des données personnelles qu'il a fournies aux fins de l'exécution du contrat. Cela inclut, par exemple, l'envoi de courriers électroniques par l'organisateur. Ce consentement est révoquant. Les données stockées ne seront pas transmises à des tiers. Le traitement des données fournies est conforme aux dispositions légales applicables.

(2) Le participant donne son accord révoquant pour que l'organisateur publie des images et des enregistrements sonores de lui pendant le cours.

(3) L'octroi d'une autorisation de publication d'images et de sons relatifs à des représentations publiques dans le cadre de l'événement est une condition préalable à la participation active.

§8 Disposition finale, droit applicable

(1) Le droit allemand s'applique à tous les contrats conclus conformément aux présentes conditions.

(2) Les présentes conditions de participation restent contraignantes dans leurs parties restantes, même si certains points sont juridiquement invalides.